

18 avril 2014

**Compte rendu  
CONSEIL ACADEMIQUE  
du 18/04/2014**

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du PV de CAC du 31 janvier 2014
- Demande de renouvellement d'attribution de bourses pour des étudiants du Master « Advanced Spectroscopy in Chemistry » cohorte 2014-2016
- Demande de renouvellement d'habilitation du CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur)
- Convention de DD avec l'Université de Valladolid – Licence de Sciences économiques et de gestion
- Convention de DD avec la PUC – Master 2 AUDT Aménagement, Urbanisme et Développement des Territoires
- Convention de DD avec l'Université de Tomsk – Master 2 de Géosciences (enseigné en anglais)
- Convention de co-financement de bourses de master 2 (2014/2015) – Ambassade de France en Ukraine / Université Lille1 (SRI)
- Proposition : attribution d'aides à la mobilité par le Conseil général du Nord dans le cadre de la coopération avec le Hyogo au Japon
- Convention tripartite Lille1 – UVHC – ULCO/CNRS au Liban et l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) établie dans le cadre de l'accord du projet ARCUS E2D2
- Convention de DD avec l'Université libanaise – Master 2 ASE SMART
- Projet de valorisation des filières informatiques « l'informatique au féminin »

**Etaient présents :** Philippe ROLLET, Président du Conseil académique ; Salah MAOIUCHE, Vice Président du Conseil académique ; Jean-François PAUWELS, Vice Président du Conseil académique

**Collège A**

Clarisse DHAENENS, Philippe JACQUES, Hugues LEROUX, Jérôme MAATI, Philippe MENERAULT, Baghdad OUDDANE

**Collège B**

Lionel BELINGHERI, Dorothee BERNARD, Sylvie DELMER, Cécile FORT, Nicole GARNIER, Christel VANBESIEN

**Collège C**

Blandine MORTAIN

**Collège BIATOSS**

Christian BOULINGUEZ, Eric BROS, Martine SION

**Membre consultatif**

Martine CASSETTE, Nour-Eddine OUSSOUS

**Etait excusé**

Didier CAZAL

**Ont donné procuration**

Jean COSLEOU, Moussa NAIT ABDELAZIZ, Laurence MARSALLE, Marc RIBAUCCOUR

**1. Approbation du PV de CAC du 31 janvier 2014**

Le PV est adopté à l'unanimité

**2. Demande de renouvellement d'attribution de bourses pour des étudiants du Master « Advanced Spectroscopy in Chemistry » cohorte 2014-2016.**

Sur ressources propres du master ASC , il a été décidé par l'université en 2013-14 de prévoir un budget pour attribuer des bourses scientifiques d'un montant unitaire de 14 000€ pour les 2 années du programme de master payées en 20 mensualités. Ces bourses sont destinées à attirer vers le master d'excellents étudiants français et étrangers et à encourager la poursuite d'études de lillois de bon niveau dans ce programme et en doctorat par la suite. Un jury international, comprenant des représentants des 7 universités partenaires du programme, établit chaque année la liste des bénéficiaires.

Le renouvellement de ce dispositif est demandé pour la cohorte 2014 2016.

B. OUDDANE demande s'il s'agit de bourses ou de salaires.

FO SEYS indique qu'il s'agit d'une bourse d'un montant de 700 € par étudiant qui lui est versée pendant 2 ans. Ce montant est aligné sur l'aide versée par l'AUF Ce montant comprend également l'affiliation à la SS , les frais de mutuelle et les frais d'inscriptions à l'université.

Ce montant a aussi été fixé par rapport aux bourses du gouvernement français (BGF) et à celles versées dans le cadre de LABEX .

Vote: unanimité (19 pour)

### **3. Demande de renouvellement d'habilitation du CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur)**

O. VANBESIEN présente le dossier dont le renouvellement est demandé par la coordination nationale.

Lille a été habilitée en 2011 à délivrer la certification CLES en anglais niveaux 1 et 2 et jusqu'en 2014-15.

Dans le cadre du CLES, l'université Lille1 est en convention avec l'université de Lille3 pour les langues dont la certification n'est pas ouverte à Lille1.

Un bilan pour la période 2010/ 2014 est présenté en vue du renouvellement de l'habilitation à compter de la rentrée 2015.

La certification en langues est appelée à se généraliser à Lille1 du fait de la volonté affichée de l'établissement d'atteindre l'objectif d'une certification de niveau B2 en fin de licence. Par ailleurs les dispositions ministérielles font obligation aux candidats aux concours de l'enseignement de justifier de ce même niveau. Les étudiants ont désormais conscience que le CLES est une opportunité d'évaluer leurs compétences linguistiques selon le Cadre Européen de Référence des Langues.

Il donne quelques précisions sur le fonctionnement du dispositif:

- Coût par candidat: Au démarrage, le tarif a été fixé à 8,30 € ; il permet de couvrir les corrections de copies, la répartition des épreuves orales et l'investissement des enseignants dans le certificat. En 2012 (décret d'Aout ) une nouvelle règle de calcul moins favorable a été arrêtée aboutissant à un tarif de 7,10 €. La coordination nationale a réagi en demandant une majoration de ce calcul.
- Conception des sujets/ sessions d'examens : ces derniers sont gérés au niveau national et une banque nationale des sujets existe. Chaque sujet peut au maximum être utilisé pour 5 sessions. Lille1 a validé 2 sujets et un autre pour le CLES 2 allemand est en cours. Il y a 2 sessions par an.
- Nombre d'étudiants concernés et taux de réussite : actuellement Il y a 150 à 200 étudiants par session. A moyen terme 500 étudiants sont attendus. Le taux de réussite atteint 50 % contre 25% les premières années.

C.BOULINGUEZ s'étonne du taux de réussite assez faible. Faut il en conclure que certains étudiants sont un peu trop dilettantes?

C.DHAENENS demande si le nombre d'inscriptions est limité.

O VANBESIEN explique le faible taux de réussite par le fait que ce test est plus difficile que le TOIC car toutes les compétences sont passées au crible. Il précise que pour l'instant, les inscriptions en sont pas limitées.

L. BELINGHERI est surpris par la forme du document présenté et en particulier au niveau des pages 10 et 11 qui présentent de façon exhaustive les modalités d'apprentissage et le nombre et type d'heures consacrées aux langues par semestre au niveau licence.

Il insiste sur le fait que 12h ont été supprimées en S1/L1 (il n' y a plus que de l'auto formation) sans que cela soit passé par une décision des conseils. Par ailleurs il rappelle que 3 enseignants PRAG ont été recrutés à la rentrée 2014 dans le cadre du plan réussite en licence. Si l'on rapproche cela de la

diminution des heures on peut légitimement se demander où passent les heures assurées par ces nouveaux enseignants.

Il rappelle aussi qu'il avait demandé lors d'un conseil précédent à ce que le sujet sur les langues soit mis à l'ordre du jour d'une CFVU.

Il estime que si l'on vote ce document cela veut dire qu'on acte la diminution du nombre d'heures. En définitive ce sont les bons étudiants de L1 qui vont en pâtir.

S.MAUCHE répond qu'on doit gérer la contrainte du potentiel : il manque en effet 18 postes. En réalité les collègues font toujours autant d'heures qu'auparavant. Cela a conduit à revoir le nombre d'heures et modifier la répartition entre les années de licence. L'idée retenue a été celle de proposer aux étudiants de pratiquer l'anglais au moins une fois par semestre. Parmi les pistes d'amélioration figurent le numérique (l'exemple de bio langue est cité) et les postes prévus dans le plan FIORASSO.

PH. ROLLET estime qu'il est problématique qu'il y ait autant d'heures en autoformation mais cela permet malgré tout d'alléger la charge en HC des enseignants et de répondre à la demande.

S.MAUCHE indique que la perte d'heures en présentiel est compensée par le fait que l'anglais est malgré tout proposé à chaque semestre de licence.

Vote: 14 pour

5 abstentions

### **Convention de DD avec l'Université de Valladolid – Licence de Sciences économiques et de gestion**

P. CUVELIER présente le contenu de ce projet

L'objectif de l'accord est de lancer un parcours de formation intégré aboutissant à l'obtention des 2 diplômes reconnus dans les 2 pays partenaires. Le cursus concerné est la licence de sciences économiques.

Chaque année, 5 étudiants de chacune des universités ayant validé leur L2 de la licence économie et étant en possession d'une certification de niveau B1 dans la langue du pays partenaire chez chacun des partenaires, viendront suivre les enseignements de la L3 dans l'université partenaire selon le protocole d'enseignement et de validation des crédits ECTS décrit à l'annexe 1 de la convention.

Le double diplôme sera délivré à l'issue de la L3 selon des modalités adaptées aux cursus de licence des 2 partenaires (licence obtenue en 4 ans à Valladolid et en 3 ans à Lille1/ les étudiants de Lille1 obtiendront la licence espagnole après avoir été inscrits en M1 et réalisé les projets correspondants)

**Durée de la convention : 3 années académiques à compter de 2014-15 .Renouvelable par décision expresse après bilan de la première phase de la collaboration.**

C. FORT demande si le flux sortant de Lille1 est aussi de 5 étudiants.

P.CUVELIER responsable du DD répond que le flux peut être déséquilibré, ne serait ce que par la particularité du système espagnol (licence en 4 ans)

Vote: 19 pour (unanimité)

### **Convention de DD avec la PUC – Master 2 AUDT Aménagement, Urbanisme et Développement des Territoires**

F.O SEYS présente le contenu du projet.

Cette convention vise à mutualiser les unités d'enseignement des formations des masters en géographie des 2 établissements partenaires. L'objectif est d'internationaliser les programmes et permettre à des étudiants souhaitant faire une thèse chez le partenaire de prendre des contacts avec les équipes de recherche dès le M2.

A l'issue du semestre 1 du M1 validé, les étudiants des 2 établissements partenaires peuvent poursuivre leur S2 chez le partenaire. Aux semestres 3 et 4 les étudiants lillois peuvent choisir Lille1 ou Bello Horizonte (avec un travail de terrain en S4 donnant lieu à soutenance d'un mémoire dans l'établissement d'accueil).

Les étudiants (5 au maximum pour l'année 2014 15) sont recrutés conjointement par les masters français et Brésiliens. Le double diplôme peut être obtenu si l'étudiant a séjourné au minimum 1 semestre dans l'université partenaire et y ait obtenu les crédits afférents.

**Durée de la convention : 4 années académiques. Elle prend effet à la rentrée 2014 15. Elle est renouvelable par décision expresse après bilan conjoint du dispositif.**

Pas d'interventions

Vote: 19 pour (unanimité)

### **Convention de DD avec l'Université de Tomsk – Master 2 de Géosciences (enseigné en anglais)**

F.O SEYS présente le contenu du projet.

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'une convention de coopération déjà signée en Juillet 2013 entre les 2 établissements partenaires pour préciser une procédure particulière de délivrance de double diplôme pour le master Sciences de la terre de l'univers et de l'environnement (FR) et le master géologie (RU).

Les étudiants diplômés de licence des 2 établissements qui sont retenus pour ce programme suivront les enseignements du M1 dans leur université d'origine. Au Semestre 3, les étudiants de Tomsk viennent à Lille1 suivre les enseignements et au S4, les étudiants Lillois vont étudier à Tomsk et les

étudiants de Tomsk peuvent étudier chez eux ou à Lille . La langue de l'enseignement est l'anglais pour tous les étudiants lors des périodes de mobilité.

Les candidats (5 dans chacun des établissements pour l'année académique 2014 -15) sont sélectionnés conjointement par les établissements partenaires.

**Durée de la convention : 3 années académiques à compter de 2014 -15.**

Pas d'interventions

Vote: 19 pour (unanimité)

**Convention de co-financement de bourses de master 2 (2014/2015) – Ambassade de France en Ukraine / Université Lille1 (SRI)**

F.O SEYS présente le contenu du projet.

L'objectif de cette convention est de renforcer les partenariats franco ukrainiens par la mise en œuvre de bourses d'étude sen master 2 cofinancées par l'ambassade de France en Ukraine et l'université Lille1. L'accord concerne le financement de 4 bourses pour l'année 2014 15.

La bourse conjointe est versée pendant 9 mois (5 mois par l'ambassade et 4 mois par l'université Lille1). L'université lille1 verse en outre 500 € par étudiant destinés à couvrir les frais d'inscription et dépenses afférentes aux études.

Les étudiants concernés sont sélectionnés par les établissements ukrainiens et les candidatures sont soumises au service de coopération scientifique de l'ambassade. Lille 1 se réserve le droit de privilégier les candidatures issues des établissements avec lesquels elle a des partenariats identifiés et auditionnera les candidats potentiels.

**Durée de la convention: année académique 2014/2015**

Pas d'interventions

Vote: 19 pour (unanimité)

**Proposition d'attribution d'aides à la mobilité par le Conseil général du Nord dans le cadre de la coopération avec le Hyogo au Japon**

F.O SEYS présente le contenu du projet.

Ce projet est issu d'un jumelage entre le Conseil général du Nord et la préfecture du HYOGO au Japon, jumelage élargi progressivement à tous les acteurs du territoire dont ceux de l'enseignement supérieur.

Une mission commune du conseil général du nord./ Lille1 / Lille3 s'est déroulée en septembre 2013.

Ce contexte a conduit le CG du Nord à proposer d'octroyer à Lille1 une aide de 10000€ (dont 7000 € pour les mobilités d'étudiants de Lille1 résidant dans la département et 3000€ pour un séminaire de recherche en 2015 sur les relations franco japonaises ).

Il est proposé d'attribuera aux étudiants en mobilité une aide au voyage de 700 €, aide cumulable avec une bourse de mobilité du MESR.

Pas d'interventions

Vote: 19 pour (unanimité)

### **Convention tripartite Lille1 – UVHC – ULCO/CNRS au Liban et l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) établie dans le cadre de l'accord du projet ARCUS E2D2**

F.O SEYS présente le contenu du projet.

Tous les établissements partenaires œuvrent dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur et souhaitent promouvoir une synergie pour renforcer leurs compétences en décidant d'une collaboration commune dans le cadre du projet ARCUS.

L'objectif est de cofinancer chaque année un maximum de 2 allocations doctorales pour des thèses en codirection ou cotutelles destinées à des étudiants issus d'un établissement membre de l'AUF au Liban et en Palestine et titulaire du DEA ou master.

Thèmes de recherche retenus : ville et infrastructures durables, développement énergétique durable , environnement, atmosphère et eau.

Les étudiants seront sélectionnés conjointement par les partenaires de la convention et la recevabilité des candidatures sera gérée par l'AUF, le classement étant géré par le comité de pilotage du programme ARCUS.

Les séjours sont de 6 mois maximum.

Pour les séjours en France, il y a prise en charge par les universités françaises partenaires des frais de déplacement aller et retour, une indemnité mensuelle complémentaire de celle de l'AUF (690 € par mois). La prise en charge de l'AUF comprend une allocation mensuelle forfaitaire (810 € par mois) et une assurance maladie/ accident / rapatriement.

Pour les séjours au Liban, c'est le CNRS Liban qui prend en charge les frais de bourse au Liban et notamment une indemnité mensuelle de 750.000LL, les frais de laboratoire ainsi qu'une assurance maladie et accident.

L'aide accordée peut être renouvelée 2 fois au maximum, soit une durée totale de financement d'une durée de 3 années.

**Durée de la convention: 3 années à compter de l'année académique 2014 15**

Pas d'interventions

Vote: 19 pour (unanimité)

### **Convention de DD avec l'Université libanaise – Master 2 ASE SMART**

F.O SEYS présente le contenu du projet.

Cette convention est applicable aux diplômés de master ASE spécialité SMaRT de Lille1 et de master TSMI option FID de l'université libanaise. Elle a pour objectif d'internationaliser les programmes et leur donner une visibilité extérieure plus importante et permette aux étudiants souhaitant poursuivre une thèse dans l'une des universités partenaires de rencontrer les membres des équipes de recherche dès le M2.

Les étudiants effectuent leur mobilité dans l'université partenaire à l'issue du M1 validé selon le programme spécifique décrit dans la convention.

Une mobilité est également prévue par la convention pour les enseignants chercheurs (interventions dans les modules du semestre 4 de la formation partenaire, ainsi qu'une participation aux soutenances de stages et jurys de fin d'année)

Les étudiants (5 pour l'année 2014 15) sont recrutés conjointement par les partenaires. Des bourses de mobilité sont programmées pour les étudiants du programme (2 pour l'université de Lille1 et 4 pour l'université libanaise)

**Durée de la convention: année académique 2014- 15. Renouvelable par décision expresse .**

Pas d'interventions

Vote: 19 pour (unanimité)

**Projet de valorisation des filières informatiques « l'informatique au féminin »  
N OUSSOUS présente le contenu du projet**

Ce projet est soutenu par la mission égalité Femmes -Hommes de l'université Lille1.

Cette proposition émanant de l'UFR d'IEEA est le fruit d'une réflexion suite au constat dressé de la difficulté des entreprises à recruter des femmes pour les métiers de l'informatique. Cette proposition vise à répondre aux problématiques du marché et lever les représentations négative du type " l'informatique, c'est pas pour les filles" .

Pour éviter aux jeunes filles de la région de passer à côté de réelles opportunités d'emploi, ce projet vise à informer et sensibiliser les femmes qu'elles ont toute leur place dans ce secteur sous forme de conférences qui s'adressent aux étudiantes mais aussi aux lycéennes pour découvrir le potentiel de métiers et les opportunités de carrière, avec la participation de femmes exposant leur parcours professionnel et d'intervenants du pôle emploi et de la branche professionnelle.

D'autres canaux d'information seront exploités en lien avec les manifestations déjà engagées par l'établissement en direction du public lycéen (notamment le SUAIO, salon de l'étudiant) et via le forum des métiers de l'informatique, la fête de la science. Une information sera également faite au niveau du site web de l'université

Un programme de bourses est prévu afin de susciter des vocations et les inscriptions dans la filière informatique.

L.BELINGHERI fait remarquer qu'il y a une maladresse dans la rédaction : on y parle de "fête de la femme" alors qu'il s'agit de la "journée de la femme".

Vote: 19 pour (unanimité)

La secrétaire de séance

Le Président

Sylviane LE VILLAIN

Philippe ROLLET